

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE  
Place du Marché  
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-07-02

Nombre de membres :

En exercice : 26

Présents : 20

Votants : 24

(dont 4 pouvoirs)

**Objet : Subventions aux associations locales et des crédits artistiques et environnementaux**

- **L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 03 juillet à 20h00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation : 26 juin 2025

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Patrick WITHERS est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres votants.

**Présents :**

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, GRANGE Evelyne, ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, CAKIR-LOUSSE Corinne, DALBEPIERRE Michael, PAÏSSE Matthieu, VERICEL Pauline, VENET Denis, GLEIZES Jérôme, FLAMENT Julien

**Absents excusés :**

RATTON Maryline, pouvoir donné à GRANGE Agnès  
MURIGNEUX Claudie, pouvoir donné à SARTORETTI Michel  
AGGOUN Jean-Claude, pouvoir donné à Guy TOINET  
THEVENON Pierrick, pouvoir donné à Patrick WITHERS

**Absents :**

LAPLACE Sébastien,  
ROY Jean Sébastien

## Date de publication :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte 65748 est destiné à financer les subventions accordées par la Commune aux sociétés locales, ainsi qu'à divers groupements. Il invite par conséquent le Conseil Municipal à fixer pour l'exercice en cours le montant de chacune de ces subventions, sur proposition de la commission des finances réunie le 23 juin 2025.

### Le Conseil Municipal :

*Après en avoir délibéré :*

**à l'unanimité, par 24 voix pour et 0 contre**

- 1) **DONNE SON ACCORD**, pour fixer le montant de chacune de ces subventions, pour l'exercice 2025, suivant le détail ci-après :

#### **SUBVENTIONS A CARACTERE DE POLITIQUE LOCALE**

Comité des fêtes	1 500 €
------------------	---------

#### **SUBVENTIONS A CARACTERE SOCIAL**

Association des familles	500 €
Association des hospitalières et hospitaliers de Lourdes (brancardiers)	1 000 €
Scouts de la Coise	500 €
Pour une alimentation solidaire	750 €
ISICA	4 gratuités

#### **SUBVENTIONS A CARACTERE CULTUREL**

UPT - ACMM	250 €
Association Les Amis de la médiathèque	1 000 €
La Symphonie	400 €
L'Araire	100 €
Outil en main	700 €
M'Art in the Street	2 500 €
Centre socio culturel - Saison Del Arte	2 000 €
La Fabrik	Ajournée

#### **SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES**

Interventions Projets artistiques et environnementaux Ecole Hubert Reeves	4 500 €
Sous des écoles HR	1 200 €

Date de publication :

OCCE	840 €
Direction HR	400 €

**SUBVENTIONS A CARACTERE SPORTIF**

ASSS Tennis de Table	500 €
Tennis Club Hurongues	500 €
Amicale boules	1 000 €
Pelaude de Judo	1 000 €
Pétanque Club frd Monts du Lyonnais (PCML)	2 000 €
La Symphoriette	1 800 €
Foot de table	1 000 €
Haut Lyonnais	1 620 €
BUHL	2 000 €
Les amis de la Coise	200 €

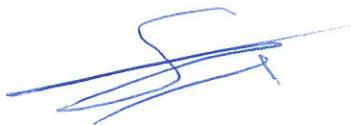
**SUBVENTIONS À CARACTÈRE COMMÉMORATIF**

FNACA	100 €
-------	-------

- 2) Ces subventions ainsi fixées seront mandatées aux associations
- 3) Le montant total de ces subventions sera prélevé sur les crédits inscrits à l'article 65748 du Budget de l'exercice 2025
- 4) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat
- 5) **CHARGE** Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé au registre les membres présents

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,



**Le/Le secrétaire de séance**



**Le Maire,**

